

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE PLOUEC DU TRIEUX

Séance du lundi 2 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 26 juin 2018

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean luc LE PALANTON, Jeannine GAYIC, Alain BOUGET, Emile LE GARSMEUR, Nelly BOUTTERIN, Philippe PICHON, Aline ELOPHE, Claude LE BOURDONNNEC, Romain OLLIVIER-HENRY, Alain BIA.

Etaient absents excusés : Régine TROADEC pouvoir à Nelly BOUTTERIN, Sylvie DUFEU, Cécilia CONNEN pouvoir à Jean luc LE PALANTON, Eugène MALLEGOL pouvoir à Vincent LE MEAUX.

Secrétaire de séance : Alain BIA

DEL 2018 07 01 objet : Tarifs service scolaires 2018/2019

Vu la délibération du 31/05/2017 fixant les tarifs scolaires pour l'année 2017/2018,
 Vu la proposition de la commission Ressources de maintenir les tarifs,
 Vu la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 14 voix pour, les tarifs **les tarifs restaurant scolaire, transport scolaire et garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019** comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE		Vote 2018/2019
Enfants	<i>le repas</i>	2.70 €
adultes	<i>le repas</i>	5.00 €
TRANSPORT SCOLAIRE		Vote 2018/2019
1er et 2ème enfant	<i>par trimestre</i>	32.50 €
3ème enfant	<i>par trimestre</i>	26.00 €
Occasionnel	<i>par enfant par jour</i>	2.52 €

GARDERIE PERISCOLAIRE – vote 2018/2019 sans changement par rapport à 2017/2018				
Quotient Familial	Matin (sans goûter)		Soir (goûter inclus)	
	L'heure	La ½ heure	L'heure	La ½ heure
QF ≤ 512	0.50 €	0.25 €	0.80 €	0.40 €
512 < QF ≤ 1138	1.00 €	0.50 €	1.50 €	0.75 €
QF > 1138	1.50 €	0.75 €	2.15€	1.10 €

Toute ½ heure commencée sera facturée.

Concernant le temps d'attente le soir pour les élèves qui utilisent le transport scolaire communal, le conseil municipal valide la proposition de la commission ressources de proposer l'envoi d'un courrier aux familles leur proposant de souscrire à une demi-heure de garderie le soir pour que leurs enfants bénéficient de la

surveillance du personnel communal et d'une collation, ou la possibilité de prévoir un goûter dans le cartable, ceci dans un souci d'équité financière et du confort des enfants.

Fait et délibéré le 2 juillet 2018

Le Maire



Vincent LE MEAUX